

Communiqué

Mamoudzou le 23.02.2024

Créée en novembre 2005, L'association Solidarité Mayotte, a pour but d'apporter assistance à tous les demandeurs d'asile ainsi qu'aux personnes vulnérables présents à Mayotte.

Dans un contexte social difficile de tensions et de blocages, dans lequel la parole citoyenne et les messages politiques s'expriment sans contrôle, parfois de manière diffamatoire, nous éprouvons la nécessité de nous exprimer à notre tour, sur la situation vécue depuis quelques semaines dans le département.

Ce que nous constatons

Nous tenons tout d'abord à affirmer notre solidarité avec toutes les populations qui subissent depuis plusieurs mois les conséquences de l'insécurité (violence, caillassages...) et la détérioration de l'accès à certains services publics (approvisionnement en eau, écoles, établissements de santé...). Dans ces circonstances pénibles pour l'ensemble de la population, et dramatique pour certains, nous regrettons fortement que la colère générée, bien que compréhensible, se cristallise à l'encontre des plus vulnérables et des plus précaires d'entre nous, dont les demandeurs d'asile et les réfugiés.

C'est dans les moments les plus difficiles qu'une société éprouve ses valeurs et sa solidarité, par sa capacité à se porter au-devant des plus démunis. A ce titre, notre association entend rendre hommage aux nombreux mahorais qui, malgré leurs difficultés quotidiennes, font preuve de recul et de mesure, de générosité et de compassion.

Ce que nous faisons

Nous souhaitons rappeler un certain nombre de réalités qui ont été remises en cause ces dernières semaines :

- Le droit d'asile est un droit fondamental inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La Constitution de la V^{ème} République affirme que « toute personne persécutée en raison de son combat en faveur de la Liberté a le droit d'asile sur les territoires de la République ».
- Au regard du Droit français, les demandeurs d'asile sont des personnes en situation régulière. Ce ne sont pas des clandestins, le parcours leur permettant de déposer leur demande d'asile ne doit pas être entravé.
- L'évolution de la demande d'asile à Mayotte est en grande partie due à la fermeture des routes migratoires par le Sahel et la méditerranée. La voie de la fuite par le Sud, via la Tanzanie puis Mayotte, devient dès lors une nouvelle solution pour les populations victimes de persécutions originaires d'Afrique des Grands Lacs ou de la corne de l'Afrique.
- Notre association n'a évidemment aucun lien avec des réseaux de passeurs ou avec des communautés dans les pays d'émigration, ce qui sortirait du cadre de nos missions. Nous sommes une structure associative transparente, fonctionnant sur des bases réglementaires précises, dans le respect des lois de la République et de nos conventions avec l'Etat.

- Nos missions sont encadrées, nos rapports sont évalués par nos donneurs d'ordre, nos comptes sont audités, la rémunération de nos salariés est établie en se référant à une Convention Collective nationale. En tant qu'association à but non lucratif, nous ne générons aucun profit. Les budgets non dépensés sont soit rendus à l'Etat, soit réaffectés pour l'année suivante.
- Nos financements d'Etat proviennent essentiellement du Programme national 303 « Immigration et asile », ce qui signifie que nos ressources ne sont pas prélevées sur celles dédiées au développement de Mayotte mais qu'au contraire, elles viennent s'y ajouter.

Ce que nous défendons

Nous souhaitons, au travers de ce communiqué, expliciter clairement notre positionnement, les valeurs auxquelles nous croyons et les démarches que nous continuons à mener auprès des pouvoirs publics afin de faire évoluer favorablement la situation sur le territoire de Mayotte au profit de l'ensemble de ses habitants :

- Nous considérons que les droits humains fondamentaux (droit à la sécurité, droit à l'éducation, droit à la santé, droit à des conditions matérielles dignes, principe de non-discrimination...) doivent s'appliquer à tout être humain. Ces droits ne sont pas intégralement et uniformément garantis à Mayotte aujourd'hui. Nous attendons que parmi ces droits, les droits des demandeurs d'asile soient garantis sur tout le territoire national, sans exception.
- L'association déplore que les conditions d'accueil, bien qu'améliorées ces dernières années, demeurent très insuffisantes, ce qui explique le développement d'un camp improvisé aux abords de nos locaux puis au stade de Cavani. Nous avons alerté dès octobre 2023 sur la nécessité d'une intervention sur ce site, pour déplacer les occupants et ne pas laisser la situation se dégrader davantage. Nous continuons à plaider auprès de l'Etat pour un raccourcissement des procédures, une meilleure intégration des réfugiés et un transfert plus rapide vers l'hexagone, afin d'éviter que des camps se forment et se reforment.
- Nous plaidons depuis longtemps pour la suppression de la territorialisation des titres de séjours et la possibilité pour les réfugiés de quitter Mayotte dès qu'une protection internationale leur a été reconnue. Nous considérons en outre que cette territorialisation freine et entrave une grande partie de la jeunesse qui n'aspire qu'à étudier, voyager et travailler. Maintenus sur un territoire qui n'a plus les moyens de les accompagner (formation, emploi), ces jeunes se retrouvent appauvris, démunis et frustrés par l'absence de perspectives.

En conclusion :

Comme tous les habitants de Mayotte, nous subissons l'insécurité, les barrages, les coupures d'eau et la saturation de nombreux services publics. Mais nous voulons lutter pour ne pas ériger les populations les plus vulnérables en *bouc-émissaire*, alors qu'elles ne font que fuir la guerre, les exactions et les violences, et qu'elles ne cherchent, comme nous tous, que protection et sécurité.

Nos salariés restent unis, volontaires et mobilisés, puisant l'énergie de leur engagement dans les initiatives solidaires dont nous avons été témoins, à Cavani comme partout ailleurs sur le territoire.

Dans l'intérêt de tous, nous appelons les médias, les responsables politiques, mais aussi les habitants de Mayotte et leurs représentants à faire preuve de mesure, de bienveillance et d'objectivité, afin de permettre à nos associations œuvrant auprès des plus vulnérables de poursuivre sereinement leurs missions.